



**Projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de
l'Association La joie de parler du Canada du 14 novembre 2009.**

Ordre du Jour

1. Mot d'ouverture du président
2. Nomination de la présidence de l'assemblée
3. Ajouts - Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 15 novembre 2008
5. Rapport d'activités 2008-2009 présenté par le président
6. Rapport financier présenté par Michaël Lebrun, comptable
7. Budget présenté par la trésorière de l'Association
8. Présentation des versions finales des statuts et règlements
9. Élections
10. Pause : Le nouveau Conseil d'administration se retire pour procéder à la nomination de ses officiers
11. Fin de l'assemblée

1. Mot d'ouverture du président

Yvon souhaite la bienvenue et remercie tous les membres présents à l'assemblée

2. Nomination de la présidence de l'assemblée

Yvon est proposé par Bernadette. Adopté

3. Ajouts à l'ordre du jour : aucun.

Julie propose l'adoption de l'ODJ, Géraldine seconde. Adopté à l'unanimité



Enregistrement auprès du ministère de la Consommation et du Commerce sous le numéro : 1337780

4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 15 novembre 2008.

Point 1 : remplacer par « poème rythmé ». Quelques coquilles d'orthographe sont notées. Géraldine propose l'adoption du procès-verbal, Line seconde. Adopté à l'unanimité.

5. Rapport d'activités 2008-2009 présenté par le président.

Le rapport d'activités est présenté par Yvon. L'assemblée demande au président d'ajouter les heures de bénévolat qui ont été accomplies, ce qui sera fait.

6. Rapport financier présenté par Michaël Lebrun, comptable

Les documents sont fournis et expliqués par Michaël. Ils sont annexés à ce procès-verbal.

7. Budget présenté par la trésorière de l'Association

Chantal demande à Michaël de détailler le budget.

8. Projets pour l'année 2008-2009

Présentation des versions finales des Statuts et règlements refondus :

L'assemblée demande de finaliser les corrections suivantes :

- Paginer le document
- À l'expression « sceau qui paraît dans la marge », clarifier quelle marge et quel sceau
- Article 3 : adresse « Directrice » de l'Association La joie de parler
- Article 4 : point B : membre bienfaiteur : ne parle pas de la cotisation (acquitté ou non?) : ajouter simplement qu'il est dispensé de cotisation
- Article 7 à la fin : « C'est le conseil d'administration qui fixe **donc, s'il y a lieu**, par résolution, la rémunération raisonnable de tous les dirigeants, agents et employés de l'Association et celle des membres de comités.
- Dans souscription de documents : tout autre acte : au singulier

Créatrice : Madeleine Dunoyer de Segonzac

Directrice de l'association : line.laviolette@lajoiedeparler.ca

Notes prises durant la réunion.

Pour approbation par l'AGA du 14 novembre 2009



Enregistrement auprès du ministère de la Consommation et du Commerce sous le numéro : 1337780

- Article 9 : AGA : Le président préside l'assemblée : ce n'est pas nécessairement ce qui est fait. Un président élu parmi les membres présents, le président de l'Association rend pour sa part compte des activités de l'Association.
- Vérification comptable : enlever

Yvon propose l'adoption des Statuts et règlements tels que modifiés.
Line seconde. Adoptés à l'unanimité.

9. Élections

Les personnes suivantes acceptent de prendre un mandat d'administrateur au sein du CA : Yvon, Chantal, Bernadette, Line (poursuites de mandats), et Mylène. Les nouveaux membres du CA sont élus par acclamation et il reste cinq postes vacants d'administrateurs au sein du CA. Le nouveau CA se retirera pour l'élection de ses officiers après l'assemblée.

10. Pause

11. Fin de l'assemblée

Géraldine propose de terminer l'assemblée générale annuelle de l'Association La joie de parler. Yvon seconde. La réunion se termine à 12h30.